

# L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 10. octobre 2010

## Editorial

Notre conseil d'administration du 21 septembre 2010 m'a confié la présidence de l'association. Alain Ratour n'a pas souhaité se représenter. C'est avec beaucoup d'humilité que j'ai accepté. Je m'appelle Joseph Leroyer. J'ai 62 ans. Je suis horticulteur à Sainte Gemmes-sur-Loire.

C'est dans la voie choisie par l'Association du Camp de César : « **la protection du site et du patrimoine entre Loire et Maine** » que se situe l'envie que j'ai de poursuivre l'œuvre de mes prédécesseurs.

Mes convictions profondes :

- ✦ l'inutilité de la rocade sud qui ne serait qu'un boulevard d'Arbrissel bis ;
- ✦ la défense des riverains et des expropriés qui ont choisi d'habiter un lieu tranquille et; malgré tout, près de la grande ville ;
- ✦ la défense des Gemmoises et des Gemmois qui, eux aussi, ont choisi d'habiter Sainte Gemmes pour le cadre de vie dans un environnement agréable : la Loire, les grands espaces fleuris, la densité de la population maîtrisée ;
- ✦ l'avenir et le développement du « triangle vert », véritable poumon de la grande ville ;
- ✦ l'avenir de Sainte Gemmes qui passe par une bonne entente avec les associations et la municipalité.

Joseph Leroyer  
Président de l'association du Camp de César

### *Sainte Gemmes-sur-Loire, Fleur de Loire*

L'Association du Camp de César a le plaisir de vous inviter aux

## **14 èmes GEMMOISERIES**

Fête du jardin d'agrément ,  
Dans les vieilles rues et places du Bourg de Sainte Gemmes-sur-Loire

**Dimanche 10 OCTOBRE 2010 de 10 h à 19 h**

*Avec la participation des Horticulteurs, paysagistes, pépiniéristes, maraîchers et viticulteur de la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire 49130.*

SAINTES GEMMES - SUR - LOIRE  
Dimanche 10 Octobre 2010



**14 èmes GEMMOISERIES**  
Le Jardin et son aménagement : Exposition - Vente

Site : [www.campdecesar.org](http://www.campdecesar.org) et [www.gemmoiseries.org](http://www.gemmoiseries.org)

E-mail : [a.ratour@unimedia.fr](mailto:a.ratour@unimedia.fr) Tel : 06 73 23 54 61

# SCOT : ce qu'en pense le Camp de César

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Angers a été adopté le 9 juillet par Angers Loire métropole. Il fixe les grandes orientations du territoire pour les dix ans à venir. Ce 10<sup>ème</sup> numéro de L'Echangeur est consacré aux remarques de l'association du Camp de César sur le projet de SCOT.

*« Au sud, les études en cours permettront d'évaluer les besoins de voirie nouvelle » (p.40).*

Le SCOT laisse à Angers Loire métropole, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le soin de mener des études complémentaires sur les quatre options de liaison sud :

- ✦ *« renforcement du réseau de transport collectif avec contournement sud Loire (pas de 3<sup>ème</sup> pont entre Genes et Chalonnes-sur-Loire, transformant Les Ponts-de-Cé en entonnoir) ;*
- ✦ *renforcement du réseau de transport collectif avec requalification des boulevards urbains sud ;*
- ✦ *renforcement du réseau de transport collectif avec création de la petite liaison sud ;*
- ✦ *renforcement du réseau de transport collectif sans voirie nouvelle »*

Son impact sur le territoire, l'ampleur des moyens financiers qui doivent y être consacrés justifient qu'une réflexion large y soit consacrée. Celle-ci s'est pour l'instant limitée à un préalable : le bouclage complet de la ville d'Angers par un anneau de rocade va de soi. Par principe. D'ailleurs, on peut lire dans le bilan à mi-mandat de la municipalité d'Angers, diffusé début juin, que la réalisation d'une rocade sud est présentée comme un fait acquis, « dans les tuyaux », sans que le résultat des études en cours soit connu.

Le SCOT poursuit plusieurs objectifs fondamentaux.

## Emploi et création de richesse

Il faut pour cela promouvoir le pôle végétal « Vegepolys ». Le triangle vert de Sainte Gemmes-sur-Loire, premier secteur horticole français, est un des fleurons.

*« Le développement souhaité de la filière d'excellence du Végétal amène également à protéger spécifiquement certains espaces pour la production végétale spécialisée. L'analyse des ressources foncières, en eau et en énergie, de l'accessibilité, la proximité de main d'œuvre et de la synergie entre professionnels a permis d'identifier des secteurs d'enjeu dans la Charte foncière de l'Anjou signée entre professionnels et collectivités. Les documents d'urbanisme maintiendront en zonage agricole adapté les espaces à l'est et au sud de l'agglomération identifiés dans la carte de synthèse et plans de référence » (p 19 du SCOT).*

En contradiction totale avec cette déclaration de protection, la rocade sud supprimerait des entreprises (dont la présence sur Sainte Gemmes-sur-Loire de Minier, 1<sup>ère</sup> société horticole de France) et des emplois souvent peu qualifiés occupés par des personnes résidant sur le sud d'Angers (la Roseraie...). Ces emplois pérennes sont en outre peu sensibles aux délocalisations, ou fermetures contrairement aux emplois industriels.

## Déplacements : la question de la rocade sud

Le SCOT souhaite organiser et équiper le territoire pour répondre aux besoins des habitants (habitat, activités, déplacements et équipements) tout en atténuant les impacts sur le territoire.

Il fait le choix de ne pas intervenir sur les grandes infrastructures routières, sauf à aménager des voies secondaires en termes de sécurité. En parallèle, le renforcement de la desserte en transports collectifs, la nouvelle organisation territoriale et les changements de comportement pourront faciliter d'autres pratiques de déplacements.

**www.campdecesar.org**

E-mail : a.ratour@unimedia.fr Tel : 06 73 23 54 61  
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR  
pour la protection de l'environnement

## 1. Le renforcement de la desserte en transports collectifs

Le débat sur le projet de rocade Sud, le 10 novembre 2009 à l'Agglo, est apparu comme un plébiscite en faveur des transports en commun. La première ligne de tramway entrera en service en juin 2011 sur 12 km entre Avrillé et le sud d'Angers. Le principe d'une prolongation de la ligne vers la Clinique de l'Anjou et le Centre Pierre Cointreau a été adopté en mai. La seconde ligne de tramway sera inscrite dans le SCOT. Son tracé réunira Beaucouzé au parc des Expositions d'Angers sur une longueur de 16,3 km. La réalisation est programmée à l'horizon 2020. Les travaux pourraient démarrer plus tôt en cas d'aide de l'Etat (sauf si ce dernier persiste à geler les dotations aux collectivités locales comme il l'a décidé sur trois ans). Le première ligne a coûté 320 millions d'euros HT, le coût de la seconde ligne est estimé à 350 millions d'euros.

L'offre complète de transports en commun dans l'agglomération pourrait s'appuyer également sur des lignes de bus super rapides (bus way) en site propre, à l'ouest vers le Lac de Maine et à l'est vers Saint-Barthélemy d'Anjou, Trélazé, les Ponts-de-Cé et Mûrs-Erigné. Le rail sera exploité pour la réouverture en 2013 de la gare de Trélazé. Coût d'investissement : 4 millions d'euros.

Le Conseil de Développement a aussi proposé la création de voies réservées pour les bus sur la D 761 venant de Brissac. Ceci permettrait une circulation fluide de ces transports en commun, actuellement englués dans les embouteillages aux heures de pointe. Les personnes travaillant sur Angers seraient donc enclines à laisser leur automobile vers Brissac et emprunter des bus rapides.

## 2. Le problème du financement

Les ressources d'Angers Loire métropole diminuent, ses charges augmentent. L'Etat se désengage. « *La dette va exploser* » assurait André Despagnet, son trésorier le 11 février : plus de 374 millions d'euros fin 2010. En conséquence, les ménages de l'agglomération angevine devront acquitter un nouvel impôt à partir de 2011, progressivement augmenté les années suivantes (Ouest-France du 3 juin 2010). Les difficultés financières de l'agglo ne sont pas passagères. Elles relèvent du contexte durable du marasme budgétaire des collectivités locales.

Certains font observer que les grands chantiers de l'agglo (1<sup>ère</sup> ligne de tramway, station d'épuration et biopôle) sont réalisés ou sur le point de l'être. Mais d'autres projets importants lourds sont d'ores et déjà en préparation : seconde ligne de tramway, recalibrage des voies sur Maine, construction d'un nouveau centre de congrès, nouveau stade de football ?

**L'argent manque déjà pour la seconde ligne de tramway. Le projet de rocade sud viendrait ponctionner les ressources allouables au développement des transports en commun de 200 millions d'euros (dont 50% à la charge du Conseil général....ce dont il est permis de douter vu les difficultés financières de ce dernier). L'enveloppe prévue pour la réalisation d'une rocade sud trouverait une bien meilleure utilisation pour le développement des transports en commun.**

## 3. Rocade sud : un aspirateur à voitures

Le SCOT ne prévoit pas d'infrastructures nouvelles qui sont toutes inscrites au schéma routier départemental. Parmi elles, la rocade sud « *pour maîtriser les trafics de transit et d'échange dans la traversée du pôle métropolitain* » (p 63 du SCOT).

Pour l'association du Camp de César, réaliser une rocade sud conduirait à renforcer l'usage de la voiture. **Cette capacité routière nouvelle entraînerait une croissance importante des trafics en véhicule personnel vers le centre ville et une désaffection encore plus forte des transports collectifs.**

Le SCOT précise : « *L'accès à la gare depuis la rocade et la ceinture de boulevards doit être facilité* » (p 63 du SCOT)

**Le projet d'une pénétrante gare à partir de la rocade sud est à l'opposé d'une politique de déplacement durable : il faciliterait l'accès des voitures en centre-ville et créerait une concurrence redoutable à une desserte sud de la gare par le tramway.**

**Une meilleure solution serait la réalisation d'un second accès à la gare vers le sud comme à Nantes. La réalisation de parkings et de passages souterrains permettrait de décongestionner l'unique accès actuel.**

#### **4. Rocade sud : déplacer les problèmes**

Les riverains des boulevard sud d'Angers et les habitants de la traversée des Ponts-de-Cé sont favorables à la réalisation d'une rocade sud. Pourtant, aucune étude ne dit quels sont les trajets des automobilistes qui empruntent ces boulevards et traversent Les Ponts-de-Cé. La rocade sud déplacerait les nuisances automobiles du centre-ville vers des quartiers périphériques. Elle ne diminuerait pas la circulation automobile et serait sans impact sur le transport en commun, ce qui est contraire à l'objectif de la loi sur l'air.

**Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'une rocade sud aurait d'ailleurs peu d'impact sur les boulevards sud.** Selon le directeur des grands projets routiers au Conseil général, intervenant en réunion publique le 15 juin 2009, en cas de rocade sud, la circulation sur les boulevards sud passerait de 16 700 passages/jour en 2002 à 17 700 passages/jour en 2015. La remarque vaut pour les voies sur berges ; 43 950 passages en 2002 et 45 050 en 2015 avec une rocade sud

#### **5. Accompagner les changements de comportements**

Une rocade demain... pour quelles voitures après-demain ? A terme, le pétrole sera cher. Dès 2020-2025 et pour un certain nombre de spécialistes, ce moment est beaucoup plus proche de nous. Il faudra réduire la consommation. Un véritable scénario de rupture.

Le Conseil général et Angers Loire métropole semblent apporter leur contribution pour l'éviter. Ils ont lancé une démarche PDE (Plan de déplacements d'entreprises). Le Conseil général (1 500 salariés) a créé sa centrale de covoiturage. Les deux collectivités sont partenaires des Co-mobiles qui visent à accroître la sécurité, préserver l'environnement... et générer des économies destinées à sensibiliser les 700 employeurs de plus de 50 salariés de Maine-et-Loire.

Il faut donc donner leur chance aux nouvelles mobilités :

- covoiturage (un trajet pour différentes personnes) ;
- autopartage (une voiture pour différents trajets) ;
- vélo en libre-service ;
- Voitures « collectives »

### **Préservation des sols**

Le SCOT s'attache à préserver le capital foncier, naturel et agricole : aménager mieux en consommant moins d'espace

*« Le sol constitue une ressource essentielle pour l'agriculture et la diversité. L'objectif est de préserver les espaces naturels et agricoles. La réalisation de cet objectif sera évaluée via des indicateurs spécifiques intégrés au dispositif de suivi du SCOT » (p 50 du SCOT).*

L'urbanisation « mange » les terres agricoles en Pays de la Loire. L'aire urbaine d'Angers (89 communes) a consommé 1 650 ha depuis l'année 2000, soit grosso modo l'équivalent d'une commune rurale. Or ce sont les terrains plats, donc les meilleures terres qui disparaissent.

Le 26 mars 2010, Angers Loire métropole a signé la charte de l'association Terres en ville. L'objectif est de favoriser le dialogue entre agriculteurs et collectivités territoriales pour concilier le développement des villes et la préservation de l'agriculture périurbaine.

**La création d'une rocade sud qui consommerait 67 ha est en totale incohérence avec cet engagement.**

## Environnement et cadre de vie

### Le SCOT veut « inventer un sud de l'agglomération proche et durable ».

Le nord des communes des Ponts-de-Cé et de Sainte Gemmes-sur-Loire constitue un espace où peuvent se conjuguer les activités horticoles, une agriculture périurbaine offrant des services de proximité aux habitants avec d'autres activités et un habitat de qualité. Il est possible d'imaginer un espace de haute qualité environnementale à proximité immédiate du terminus sud de la première ligne de tramway. Il ferait le pendant du quartier des Capucins au nord où un « éco-quartier » de 5 000 logements, conçus pour accueillir 20 000 habitants, doit voir le jour.

Ce projet de rocade sud serait un obstacle au développement harmonieux de l'urbanisation future et prévisible au sud d'Angers, aux lieux-dits Douzillé, Trois Paroisses, Guinefolle. Cette « dent creuse » dans le tissu urbain devrait être logiquement urbanisée à terme. Ce ne serait pas compatible au regard de l'espace disponible et des largeurs affectées par le bruit de la route envisagée.

### Le SCOT affirme « protéger le patrimoine et les paysages ».

Le « Plan de paysage d'Angers », établi en 2000, préconise comme orientation pour le sud-est de l'agglomération d'Angers la mise en valeur du patrimoine géographique (rocher de la Baumette, chemin du Hutreau, chemin des Trois Paroisses) associé au patrimoine architectural et culturel. Cela permettrait de créer « une limite naturelle et forte ». Il s'agit « de créer un parc linéaire le long de la crête de Frémur et du chemin des Trois Paroisses pour former une limite naturelle et forte pour le Sud-Est de l'agglomération angevine ».

Le Plan observe que le projet de rocade sud couperait en diagonale le site archéologique du Camp de César et la longue crête arborée de Frémur. Il s'agit d'éléments très forts du paysage, entre Angers et Sainte-Gemmes-sur-Loire. « Ou arrêtera-t-on l'extension urbaine passée la limite naturelle de la crête jusqu'à la confluence ?... Il faut préserver de toute urbanisation les espaces entre les lotissements de la Roseraie et la crête de Frémur... revaloriser ces limites d'urbanisation avec l'espace ouvert en recréant des haies bocagères, murets ou haies végétales... ».

De la même façon, l'étude met en avant le « caractère campagnard du chemin des Trois Paroisses...qui amorce les paysages horticoles des Ponts-de-Cé...Il reste de nombreux monuments ou bâtiments architecturalement intéressants : le château d'Orgemont, le Prieuré de Saint Augustin, le couvent des Servantes des Pauvres et on accède finalement à la partie aménagée en parc du site ardoisier de Trélazé ». Cette limite entre ville et campagne « pourrait totalement disparaître avec la poussée urbaine d'Angers, mais surtout le passage de la rocade sud ».

La voie rapide enserrerait au plus près l'habitat avec ses constructions classées (château d'Orgemont, Château-briand), inscrites à l'inventaire de la ville (manoir de Bois-Brillouse) ou remarquables (château du Frémureau, château du Hutreau dont le parc accueille un centre de loisir important). Le tracé serait à proximité immédiate des zones à urbaniser créées par le Plan Local d'Urbanisme Château d'Orgemont, Les Aupannes, Champ de l'Aire, Châteaubriand, La Croix Verte).

**Grande surprise à la lecture du SCOT : toute référence à ces paysages, à part le rocher de la Baumette, aux châteaux et édifices nommés ci-dessus ont disparu. Et pour cause : leur protection est tout à fait incompatible avec le projet de rocade sud.**

**L'association du Camp de César demande qu'ils soient réintégrés dans le SCOT et soient énumérés dans le DOG, p.42, les paysages et monuments décrits dans le « Plan de paysage d'Angers », chapitres « Crête de Frémur » et « chemin des Trois Paroisses », pp174-177 et 224-226, assurant ainsi leur protection.**

## Le SCOT a l'objectif de « minimiser l'exposition aux risques »

### La pollution atmosphérique

Les élus de l'agglomération d'Angers ont décidé le départ de l'usine d'incinération implantée à La Roseraie car source de nuisances pour la santé humaine. Alors que la pollution d'origine automobile est plus nocive, on envisage le passage d'une 2 X 2 voies, soumise aux vents d'Ouest, dans le voisinage immédiat de la Roseraie et, encore plus près, des 258 pavillons que la Ville d'Angers doit construire au lieu-dit « Les Aupannes », près de Frémur.

En matière de qualité de l'air, le SCOT doit définir des objectifs chiffrés de réduction des principaux polluants. Il doit suivre les orientations du Plan Climat Energie Territorial. Celui-ci a été lancé par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers en octobre 2009. Son objectif est de réduire de 20 % en dix ans les émissions locales de gaz à effet de serre. D'autant que le bilan carbone de l'agglomération est « médiocre », égal à 32 tonnes équivalents CO2 par habitant contre 19 à Paris.

### Les nuisances sonores

Un rapport de l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) portant sur les impacts sanitaires du bruit (mai 2004) a souligné la responsabilité croissante du déplacement motorisé. La rocade sud aurait forcément des impacts directs sur l'environnement et la qualité de vie des habitants (et de la Clinique de l'Anjou) générés par les nuisances sonores (bandes affectées par le bruit de 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure).

\*\*\*\*\*

**Pour l'association du Camp de César, une décision de ne pas déterminer un principe de rocade sud dans le SCOT reviendrait à donner une meilleure chance aux transports en commun, prioritaires pour les élus du SMRA. Elle éviterait une aggravation des problèmes financiers, agricoles, conserverait la qualité d'un cadre de vie ouvert à tous.**

**Cette décision honorerait les élus d'une agglomération qui se veut « capitale européenne du développement durable ».**

\*\*\*\*\*

**La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût.**

**Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux**

Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

### Association du Camp de César

Chez Alain RATOUR Route de la Roche , 49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom.....

Adresse.....

Tel : ..... E-Mail : .....

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2010 : 12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent

Signature :